

→ Message

595261540181 595

M SY YERIM
RESTAURANT L'AIGUILLAGE
69 RUE DU GESTAS
33670 LA SAUVE

→ Contacts

- 📧 Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
- ☎ Service Clients
05 53 40 96 21
du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
- 🔧 Dépannage 24h/24
05 53 41 98 09
- ✉ TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX
- 🏠 Accueil
75 ALLEE DU PAS DOUEN 33370 BONNETAN
Le lundi de 10h à 12h et de 13h à 16h30. Le mardi
de 9h à 13h. Le mercredi de 13h à 18h. Le jeudi de
9h à 14h. Le vendredi de 9h30 à 13h.

Votre facture de résiliation du 25 février 2026

Voici votre facture de résiliation et d'arrêt de compte dont le détail figure au verso.
Vous nous avez adressé le relevé de votre compteur le 07 janvier 2026Votre consommation de : 149 m³

Montant à payer au plus tard le 13 avril 2026 : 2 971,07 €

	€TTC
Distribution de l'eau potable SIAEPA DE LA REGION DE TARGON	292,44
Collecte et traitement des eaux usées SIAEPA DE LA REGION DE TARGON	528,54
Organismes publics	78,61
Total facture	899,59
Mensualités déjà prélevées	-75,00
Solde antérieur	2 146,48
Net à payer	2 971,07

détail au verso

Répartition de votre facture



- Distribution de l'eau potable 32,5%
- Collecte et traitement des eaux usées 58,8%
- Organismes publics 8,7%

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN : FR76 3000 4003 2000 0102 3619 570

ICS : FR86ZZZ003506

RUM : TIP55207623000000000595261540181

Date et Lieu

Signature

M SY YERIM
RESTAURANT L'AIGUILLAGE
69 RUE DU GESTAS
33670 LA SAUVE

Montant : 2 971,07€

Créancier : SAUR
Centre N° 08
Référence client : 0050993969
Facture : 595261540181

TIP S€PA

CENTRE DE TRAITEMENT TIP
TSA 53978

92894 NANTERRE CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SAUR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SAUR. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

769500000015 M SY YERIM

30004003200001023619570

552076000487 27230000000000595261540181678108

297107

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
69 RUE DU GESTAS RESTAURANT L'AIGUILLAGE (LA)SAUVE	149 m ³	092247	020 mm	27/05/2025 446	27/11/2025 595	
	0 m ³	092247	020 mm	27/11/2025 595	07/01/2026 595	Relevé par client
TOTAL CONSOMMATION	149 m³					

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume en m ³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					277,19		292,44
Abonnement					57,99		61,18
Part Syndicale	2e semestre 2025				31,14	5,50	
	01-01-26 / 07-01-26				1,32	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2025				24,60	5,50	
	01-01-26 / 07-01-26				0,93	5,50	
Consommation					219,20		231,26
Part Syndicale	2e semestre 2025		149	0,9380	139,76	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2025	112 à 250	139	0,4870	67,69	5,50	
		251 à 260	10	1,1747	11,75	5,50	
► Collecte et traitement des eaux usées					480,49		528,54
Abonnement					77,85		85,64
Part Syndicale	2e semestre 2025				43,03	10,00	
	01-01-26 / 07-01-26				1,83	10,00	
Part SAUR	2e semestre 2025				31,79	10,00	
	01-01-26 / 07-01-26				1,20	10,00	
Consommation					402,64		442,90
Part Syndicale	2e semestre 2025		149	1,8920	281,91	10,00	
Part SAUR	2e semestre 2025	112 à 250	139	0,7425	103,21	10,00	
		251 à 260	10	1,7516	17,52	10,00	
► Organismes publics					73,73		78,61
Consommation					73,73		78,61
Conso. eau potable (agence de l'eau)	2e semestre 2025		149	0,3200	47,68	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	2e semestre 2025		149	0,0308	4,59	5,50	
Perf. syst. assainissement coll. (agence de l'eau)	2e semestre 2025		149	0,1240	18,48	10,00	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	2e semestre 2025		149	0,0200	2,98	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement)
s'élève à : 5,05 € / m³ soit 0,00505 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €

HT soumis à TVA : 831,41 €

TVA 5,50 % : 18,28 €

TVA 10,00 % : 49,90 €

TVA sur les débits : 68,18 €

Total facture TTC : 899,59 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984

Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées : Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.